

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUIN 2026

Délibération n°2026.06.179

Désignation des représentants de GrandAngoulême au Syndicat de copropriété de la résidence du centre commercial Bel Air à Angoulême

LE QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de Séance: Guillaume CHUPIN

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **69**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : François ELIE à Pascal MONIER, Charlène MESNARD-CALMELS à Jean-Philippe POUSSET, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Stéphanie MARCHAND, Maryline VINET à Michel GOMEZ, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Damien RONDEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026_06_179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication : 17/06/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.179**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU SYNDICAT DE COPROPRIETE DE LA RESIDENCE DU CENTRE COMMERCIAL BEL AIR A ANGOULEME

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : Néant

Enjeux : []

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Bel Air - Grand-Font sur la commune d'Angoulême, GrandAngoulême a fait l'acquisition de plusieurs biens situés dans l'ancien centre commercial de Bel Air au 20 rue de la Tour d'Auvergne depuis 2024.

Situés sur les parcelles cadastrées AX 711 et AX 71, ces biens font partis de la copropriété « Résidence centre commercial Bel Air » et sont détaillés comme suit :

- Un studio à usage d'habitation, d'une superficie totale de 32 m², qui constitue le lot n°32 ;
- Un ancien magasin, d'une superficie totale de 33,81 m², qui constitue le lot n°33 ;
- Un ancien local commercial, d'une superficie de 131,21 m² qui constitue le lot n°3 ;
- Un dépôt et une réserve en sous-sol, d'une superficie de 35 m², qui constitue le lot n°20.

En vertu du règlement de copropriété adopté le 12 avril 1962 et dont la dernière modification est datée du 28 juillet 2023, GrandAngoulême siège de fait à l'assemblée générale des copropriétaires afin d'assurer la gestion des parties communes.

GrandAngoulême possède 242/2 090 tantièmes des parties communes générales et 618/1 000 tantièmes des parties communes spéciales de l'ensemble immobilier.

Ainsi, il convient de désigner un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant(e) pour siéger aux instances décisionnaires (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026_06_179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 217/06/2026

Je vous propose :

DE DESIGNER Madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU comme titulaire et Monsieur Pascal MONIER comme suppléant pour siéger aux instances décisionnaires de la copropriété de la parcelle « Résidence centre commercial Bel Air » (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à venir dans le cadre de l'administration de la copropriété.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 3 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260615-2026_06_179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2026
Publication 317/06/2026